



MAIRIE D'HOUILLE LA BRANCHE

28700

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Chartres

Canton d'Auneau

Tel : 02 37 25 78 88

E-mail : mairie.houville@gmail.com

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du 6 mai 2026, sous la présidence de
Mme Sylvie MARSAT, Maire.
Secrétaire de séance : Mme Laurence DEZERCES**

L'an deux mille vingt-six, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie MARSAT, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. MARSAT, DEZERCES, GERNEZ, CARQUIN, KRASZEWSKA, TROUFLÉAU, SABA CHATELAIN, PÉTILLON, DARMIGNY.

Absents excusés : Aline HERY, donne pouvoir à Sylvie MARSAT
Coline CROISÉ, donne pouvoir à Jérôme PÉTILLON

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Laurence DEZERCES a été élue secrétaire.

Date de convocation : le 30 avril 2026

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars ayant été approuvé à l'unanimité, Madame le Maire demande à l'assemblée de supprimer un point à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation pour l'utilisation de produits « bio » pour les espaces verts.

Elle passe ensuite aux autres points de l'ordre du jour.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires et de leurs suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Aussi convient-il, à la suite des dernières élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune que vous administrez.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de ses droits civils,

- Etre âgé de 18 ans au moins,

- Etre inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune,

- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, PROPOSE** la liste, ci-dessous et ci-jointe, de 24 contribuables, dont 12 d'entre eux seront désignés commissaires titulaires ou suppléants par le Directeur Départemental ou Régional des Finances Publiques :

NOM	Prénom
BOUTEILLER	Daniel
BUISSON épouse HERY	Annick
HERY épouse CHANDRAN	Marie-Odile
CHEDHOMME veuve DURET	Michelle
DE BENOIST DE GENTISSART veuve MORIN	Arlette
EGASSE épouse PIQUERET	Marie-Hélène
LAMBERT	Jean-Jacques
LOURY épouse LAMBERT	Marie-France
PEIGNE	François
LAMBERT épouse PARAGOT	Marie-Françoise
MARTIN épouse LEROUX	Maryline
PETILLON	Dominique
PHILIPPE	Marcel
ROY	Didier
SEDILOT	Micheline
VOISIN épouse BOUTEILLER	Viviane
SOLET	Claude
VIOLETTE épouse SOLET	Marie-Claire
RECULE épouse DEZERCES	Laurence
GERNEZ	Laurent
PETILLON	Jérôme
CARQUIN	Cyril
DARMIGNY	Charles
VIVIEN épouse LAMBERT	Dorothée

D'autre part, vu la délibération n°25-2026 du 20 mars 2026 concernant la composition de la Commission d'Appel d'Offres et Travaux. Considérant qu'il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération n°25-2026, suite au courrier du Bureau de la légalité rappelant qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection en précisant les membres titulaires et les membres suppléants et que cette commission est présidée de droit par le Maire.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres et travaux au scrutin public.

Madame le Maire préside de droit la Commission d'Appel d'Offre et de travaux.

Sont élus à l'unanimité, au scrutin public, les membres de la Commission d'Appel d'Offres et Travaux :

- . Jérôme PÉTILLON – membre titulaire
- . Aline HÉRY – membre titulaire
- . Charles DARMIGNY – membre titulaire

- . Coline CROISÉ – membre suppléant
- . Séverin TROUFLÉAU – membre suppléant
- . Aleksandra KRASZEWSKA – membre suppléant

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire passe aux questions diverses :

. Concernant le point supprimé relatif à l'utilisation de produits bio sur les espaces verts de la commune, Madame le Maire précise qu'après renseignements pris auprès du service juridique de l'Association des Maires, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser l'application de produits de biocontrôle homologués par une entreprise privée sur le territoire de la commune ; en effet, cette responsabilité incombe au prestataire et non pas à la commune.

. Toujours en matière d'entretien, Madame le Maire en profite pour rappeler que l'entretien des caniveaux et des trottoirs incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique, ainsi que la taille des haies, qui doit être assurée par les propriétaires à l'aplomb du domaine public, là où le dégagement de la visibilité est indispensable. Un arrêté du maire a été pris en ce sens le 09/09/2021 et reste applicable à ce jour : en effet, ces opérations d'entretien peuvent être effectuées d'office par la Commune aux frais du propriétaire après mise en demeure restée sans effet.

. Au sujet du projet d'aménagement de sécurité en cours d'étude sur la commune, Madame le Maire donne lecture de l'avis du Service de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure-et-Loir concernant l'aménagement de 2 arrêts de bus aux abords du château, monument historique : « l'implantation de ces deux aménagements de part et d'autre de la voie, viendrait altérer la qualité des abords du château, notamment en interrompant la perspective de l'allée arborée qui accompagne l'entrée du domaine et du parc. Dans l'hypothèse où la création de ces deux arrêts s'avèrerait indispensable, il conviendrait d'en réexaminer l'implantation ou à défaut, de porter une attention particulière à leur conception. L'usage de matériaux et de formes plus adaptés au contexte patrimonial (tels que pavés, structures bois etc...) permettrait d'en limiter l'impact visuel... Toutefois, en l'absence de nécessité avérée, il pourrait être opportun d'envisager de ne pas donner suite à ce projet... » Madame le Maire suggère de reprendre contact avec les services du département, notamment E.L.I. qui a en charge la partie « appel d'offres », afin de reprendre ce projet ensemble et de le faire évoluer judicieusement vers l'intérêt commun.

. Elle rappelle que la prochaine réunion de conseil municipal est prévue le Vendredi 5 Juin prochain en vue de la désignation des délégués et leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

. Madame le Maire fait ensuite un tour d'horizon sur l'organisation de la Cérémonie du 8 Mai prochain, qui débutera à 10h30 aux Monuments aux Morts.

. Enfin, suite à la réunion du SITHOR du 28 avril dernier, Laurent GERNEZ informe l'assemblée qu'il serait utile de prévoir, en plus du broyage annuel réalisé en septembre par le SITHOR, un broyage supplémentaire sur les fossés chaque année, courant du mois de mai, afin de pérenniser les travaux de curage réalisés l'an passé. Un entretien biennuel, donc plus régulier, devrait permettre de repousser les prochains travaux de curage. Madame le Maire en prend note et attend de recevoir le devis.

. Pour terminer, Madame le Maire tient à remercier :

. Jérôme PÉTILLON et Bruno HÉRY pour le travail réalisé à la mare de 5 Ormes,

. Dominique PÉTILLON qui s'est chargé de pousser les déchets verts de la commune avec son matériel,

. Aline HÉRY, Cyril CARQUIN, Naomi AUGER pour leur participation à l'organisation de la Chasse aux Œufs à Pâques,

. Michel AUGER pour son aide apportée à la commune, en toute discrétion.

Séance levée à 21 h 06

 Le Maire,
Sylvie MARSAT

